

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025-03-035-DVCS

Nomenclature : 7.5.2

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESSOR CYCLISTE BASQUE ET LE VELO CLUB TARNOSIEN

Votants : 31

M. Garans ne prenant pas part au vote

Abstention : /

Votes exprimés: 31

Pour: 31

Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. LESPADE, Mme NOGARO, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à	Mme ORDUNA
Mme DUFAU	procuration	à	M. MABILLET
Mme DARRAMBIDE	procuration	à	M. DOMET
M. GARANS	procuration	à	M. GONZALES
Mme CORRIHONS	procuration	à	Mme NOGARO
Mme LE GALL	procuration	à	M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à	Mme TROISVALLETS

ABSENT EXCUSÉ

M. LAURENT

- Mme BAULON donne procuration à Mme DUPRE à partir du point n° 2025-03-034-DVCS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25 24 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de pouvoirs	7 8 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,
le 28 mars 2025

Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de La publication sur le site Internet de la Mairie le :

31/03/2025

L'essor cycliste basque est une course cycliste inaugurée en 1975 qui a pour but d'attirer vers la côte basque en début de saison les équipes cyclistes de l'élite amateur. Pour y parvenir il a fallu créer des épreuves en ligne à travers le Pays Basque, de véritables classiques d'avant saison. Ainsi a grandi l'Essor Basque bien appuyé par les municipalités des villes étapes.



Depuis plusieurs années maintenant, en partenariat avec le Vélo Club Tarnosien, une étape de l'épreuve passe par Tarnos qui en accueillera l'arrivée pour l'édition 2025 au complexe sportif Vincent Mabillet à l'occasion des 50 ans de la course. De ce fait, une convention tripartite, reprenant les obligations de chacune des parties, est passée entre l'Essor Cycliste Basque, le Vélo Club Tarnosien et la Ville de Tarnos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le projet de convention présenté par l'Essor Cycliste Basque

DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat pour l'essor cycliste basque 2025

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr